



## **CORPORATION MINIÈRE OSISKO**

**(une société en phase de développement)**

.....  
*Rapport de gestion*  
*Pour les neuf mois terminés*  
*le 30 septembre 2008*

## **Introduction**

Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société pour la période terminée le 30 septembre 2008 ainsi que les états financiers consolidés vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens. L'information présentée dans ce rapport est en date du 6 novembre 2008.

Le 8 mai 2008, les actionnaires de la Société ont approuvé le changement de nom d'Osisko Exploration Ltée pour Corporation Minière Osisko. Ce changement est en vigueur depuis le 13 juin 2008.

## **Énoncés prospectifs**

Certains énoncés de ce document, qui ne sont pas appuyés par des faits historiques, sont d'ordre prospectif, ce qui signifie qu'ils comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les futurs résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer une telle disparité, notamment la volatilité des prix du marché des métaux, des fluctuations des cours de change des devises et des taux d'intérêt, des situations géologiques imprévues ou des données géologiques erronées, des risques environnementaux incluant des réglementations environnementales plus sévères, des conditions imprévues qui sont défavorables à l'extraction minière, des situations politiques défavorables, la capacité à relocaliser une partie des résidents de Malartic et des changements de réglementation et de politiques gouvernementales. Même si la Société croit que les hypothèses découlant des énoncés prospectifs sont raisonnables, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés, qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document.

## **Faits saillants du troisième trimestre**

- Publication des ressources mesurées et indiquées pour le gîte aurifère Canadian Malartic – 7,7 millions d'onces
- Début du programme de relocalisation à Malartic
- Dépôt de l'étude d'impact environnemental au gouvernement du Québec
- Finalisation du financement accreditif de 12,25 millions \$
- Réception de matériel roulant relatif à la construction;

## **Affaires de la Société et sommaire des activités**

La Société, constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, se spécialise dans l'acquisition et l'exploration de propriétés minières, dans le but de découvrir et de développer des gîtes métallifères. L'objectif de la Société vise présentement le développement du projet Canadian Malartic localisé à Malartic, Québec. La Société a publié une étude d'évaluation préliminaire sur le projet le 31 mars 2008, basée sur des ressources présumées de 8,4 millions d'onces, établies conformément au Règlement 43-101 et publiées en juillet 2007. L'étude d'évaluation primaire complète est disponible au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site internet de la société au [www.osisko.com](http://www.osisko.com).

Suite à un programme de forage intensif la Société a donné à Micon International Limited le mandat de calculer, conformément au Règlement 43-101, les ressources mesurées et indiquées de la propriété minière de Canadian Malartic. Micon a estimé des ressources mesurées et indiquées totalisant 7,7 millions d'onces. Ce rapport sera la base de l'étude de faisabilité dont la publication est prévue à la fin de l'année 2008.

## Calcul des ressources

Suite à la finalisation du programme de forage de définition de 30 x 30 mètres sur le gîte aurifère de Canadian Malartic effectué durant le deuxième trimestre, la Société a donné à Micon International Limited (« Micon ») le mandat de calculer, conformément au Règlement 43-101, les ressources mesurées et indiquées (« M&I ») de la propriété minière. Les résultats de ces estimations ont été publiés le 8 septembre 2008.

En utilisant une teneur de coupure inférieure de 0,36 g/t Au, Micon a évalué les ressources globales mesurées et indiquées à **7,69 millions** d'onces d'or, en plus de 720 000 onces d'or dans la catégorie présumée. Les résultats des estimations réalisées en utilisant différents seuils de coupure sont résumés dans les tableaux ci-dessous :

### Estimations de ressources globales, seuil de coupure variable

Seuil de coupure (g/t)	Mesurées (M)			Indiquées (I)			Total M&I		
	Tonnes (M)	Teneur (g/t)	Oz (M)	Tonnes (M)	Teneur (g/t)	Oz (M)	Tonnes (M)	Teneur (g/t)	Oz (M)
0,30	4,94	1,25	0,20	263,18	0,93	7,87	268,12	0,94	8,07
<b>0,36</b>	<b>4,83</b>	<b>1,27</b>	<b>0,20</b>	<b>227,42</b>	<b>1,02</b>	<b>7,49</b>	<b>232,25</b>	<b>1,03</b>	<b>7,69</b>
0,40	4,75	1,28	0,20	208,14	1,08	7,26	212,89	1,09	7,45
0,50	4,42	1,34	0,19	170,01	1,23	6,71	174,44	1,23	6,90
0,60	4,08	1,41	0,18	141,96	1,36	6,21	146,04	1,36	6,40
0,70	3,60	1,51	0,17	121,86	1,48	5,80	125,46	1,48	5,97
0,80	3,20	1,61	0,16	106,74	1,58	5,43	109,94	1,58	5,60
0,90	2,89	1,69	0,16	94,95	1,67	5,11	97,84	1,67	5,27
1,00	2,66	1,75	0,15	85,69	1,75	4,83	88,35	1,75	4,98

Seuil de coupure (g/t)	Présumées		
	Tonnes (M)	Teneur (g/t)	Oz (M)
0,30	50,16	0,53	0,85
<b>0,36</b>	<b>37,44</b>	<b>0,60</b>	<b>0,72</b>
0,40	31,14	0,64	0,64
0,50	20,02	0,75	0,48
0,60	12,52	0,87	0,35
0,70	6,99	1,04	0,23
0,80	4,92	1,17	0,18
0,90	3,35	1,32	0,14
1,00	2,49	1,45	0,12

Micon, en collaboration avec G Mining Services inc. de Montréal, a également produit une estimation des ressources M&I exploitables par fosse à ciel ouvert «in pit resource» fondée sur un modèle de fosse à ciel ouvert optimisé à l'aide du modèle Whittle et basé sur un prix de l'or de

775 \$ US l'once (scénario de base). Les détails de ces estimations sont présentés dans les tableaux ci-dessous, pour différents seuils de coupure :

**Estimations de ressources pour un modèle de fosse Whittle, prix de l'or à 775 \$ US l'once, seuil de coupure variable**

Seuil de coupure (g/t)	Mesurées (M)			Indiquées (I)			Total M&I			Ratio
	Tonnes (M)	Teneur (g/t)	Oz (M)	Tonnes (M)	Teneur (g/t)	Oz (M)	Tonnes (M)	Teneur (g/t)	Oz (M)	Stérile/Minerai
0,30	4,63	1,27	0,19	192,15	1,04	6,43	196,78	1,05	6,62	1,43
<b>0,36</b>	<b>4,54</b>	<b>1,29</b>	<b>0,19</b>	<b>173,71</b>	<b>1,12</b>	<b>6,23</b>	<b>178,25</b>	<b>1,12</b>	<b>6,42</b>	<b>1,69</b>
0,40	4,47	1,31	0,19	163,38	1,16	6,11	167,85	1,17	6,29	1,85
0,50	4,16	1,37	0,18	140,52	1,28	5,78	144,68	1,28	5,96	2,31
0,60	3,84	1,44	0,18	120,81	1,40	5,43	124,66	1,40	5,61	2,84
0,70	3,40	1,54	0,17	105,96	1,50	5,12	109,36	1,50	5,29	3,38
0,80	3,04	1,63	0,16	94,20	1,60	4,84	97,24	1,60	5,00	3,93
0,90	2,79	1,70	0,15	84,57	1,68	4,57	87,36	1,68	4,73	4,48
1,00	2,58	1,76	0,15	76,95	1,75	4,34	79,52	1,76	4,49	5,02

Seuil de coupure (g/t)	Présumées		
	Tonnes (M)	Teneur (g/t)	Oz (M)
0,30	5,80	0,74	0,14
<b>0,36</b>	<b>5,03</b>	<b>0,81</b>	<b>0,13</b>
0,40	4,63	0,84	0,12
0,50	3,70	0,94	0,11
0,60	2,75	1,08	0,10
0,70	1,95	1,26	0,08
0,80	1,60	1,37	0,07
0,90	1,32	1,48	0,06
1,00	1,08	1,59	0,06

En utilisant un coût de base révisé du minerai de 6,38 \$ US la tonne, le seuil de coupure correspondant pour un modèle de fosse Whittle et un scénario de base à 775 \$ US l'once, est de 0,36 g/t d'or, ce qui donne des ressources M&I exploitables par fosse à ciel ouvert «in-pit resource» de 6,42 millions d'onces d'or à une teneur avant dilution de 1,12 g/t Au.

Ce calcul des ressources servira à l'étude de faisabilité qui devrait être complétée au cours du quatrième trimestre de 2008. Le rapport complet conforme au Règlement 43-101 portant sur cette estimation de ressources est disponible au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site internet de la Société au [www.osisko.com](http://www.osisko.com).

## Programme de forage

Au cours du troisième trimestre, la Société a poursuivi intensivement son programme de forage de définition dans la Zone Barnat Sud, qui présente à ce jour des résultats très positifs. L'objectif de ce programme est d'identifier de nouvelles ressources à une plus haute teneur, ce qui permettrait d'améliorer les paramètres économiques du projet Canadian Malartic. La Société poursuit également l'exploration et le forage de définition sur différentes cibles qui pourraient améliorer les paramètres économiques du projet, particulièrement la zone Jeffrey située sur la propriété dont nous détenons une option avec Mines de la Vallée de l'Or ltée, Malartic CHL. Environ 48 805 mètres de forage ont été complétés dans le trimestre comme suit :

	Troisième trimestre		Cumulatif pour 2008	
	Nombre de trous	Mètres	Nombre de trous	Mètres
Canadian Malartic	18	3 690	261	64 142
Zone Barnat Sud	161	36 010	270	57 953
Exploration régionale	-	-	38	11 214
Malartic CHL	40	8 168	75	14 570
Condamnation	5	937	168	25 873
<b>Total</b>	<b>224</b>	<b>48 805</b>	<b>812</b>	<b>173 752</b>

D'ici la fin de l'année 2008, la Société entend compléter un programme d'exploration et de définition totalisant 30 000 mètres de forage sur diverses cibles de ses propriétés minières de Malartic et qui s'ajouteront aux quelques 174 000 mètres de forage réalisés depuis le début de l'année 2008 sur le projet Canadian Malartic. Ce programme est l'un des plus agressifs parmi les sociétés aurifères et sera financé à même le produit de deux financements accréditifs réalisés en juillet 2007 (25 millions de dollars) et en septembre 2008 (12,25 millions de dollars).

Le tableau suivant présente les dépenses à ce jour sur les diverses propriétés :

<b>Propriété</b>	<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>Frais d'exploration</b>	<b>Crédits d'impôt et droits miniers</b>	<b>Au 30 septembre 2008</b>
	<b>(000 \$)</b>	<b>(000 \$)</b>	<b>(000 \$)</b>	<b>(000 \$)</b>
<b><u>CANADA</u></b>				
<b>CANADIAN MALARTIC</b>	<b>21 844</b>	<b>23 676</b>	<b>(7 388)</b>	<b>38 132</b>
<i>Forage</i>		14 015		
<i>Géologie et géophysique</i>		1 956		
<i>Analyses</i>		2 494		
<i>Échantillons</i>		1 715		
<i>Coupe de ligne et préparation de base de forage</i>		466		
<i>Arpentage</i>		147		
<i>Calcul des ressources</i>		218		
<i>Frais de gestion</i>		1 128		
<i>Logistique</i>		1 228		
<i>Rémunération à base d'actions</i>		78		
<i>Amortissement</i>		231		
<b>CADILLAC</b>	<b>259</b>	<b>6</b>	<b>(2)</b>	<b>263</b>
<i>Géologie et géophysique</i>		6		
<b>MALARTIC CHL</b>	<b>565</b>	<b>1 354</b>	<b>(440)</b>	<b>1 479</b>
<i>Forage</i>		1 169		
<i>Géologie et géophysique</i>		45		
<i>Analyses</i>		15		
<i>Échantillons</i>		55		
<i>Coupe de ligne et préparation de base de forage</i>		1		
<i>Arpentage</i>		6		
<i>Frais de gestion</i>		63		
<b>EAST AMPHI</b>	<b>265</b>	<b>217</b>	<b>(70)</b>	<b>412</b>
<i>Forage</i>		165		
<i>Géologie et géophysique</i>		7		
<i>Analyses</i>		23		
<i>Échantillons</i>		10		
<i>Frais de gestion</i>		10		
<i>Logistique</i>		2		
<b><u>BRÉSIL</u></b>				
<b>CASTELLO</b>	<b>319</b>	<b>86</b>	<b>-</b>	<b>405</b>
	<b>23 252</b>	<b>25 339</b>	<b>(7 900)</b>	<b>40 691</b>

La Société considère actuellement différentes alternatives stratégiques concernant le projet d'exploration Castello situé au Brésil.

## **Étude de faisabilité**

Au cours du trimestre, les employés du groupe technique ont continué à rassembler les données nécessaires pour compléter l'étude de faisabilité du projet Canadian Malartic. Présentement, l'étude prévoit une exploitation minière à ciel ouvert et une usine de traitement d'une capacité de 55 000 tonnes par jour fonctionnant grâce à un circuit conventionnel de lixiviation et récupération de l'or par absorption du charbon activé. Pour réduire les impacts environnementaux des opérations, la Société prévoit utiliser la technologie de résidus épaisés qui seront entreposés sur le site actuel du parc à résidus d'East-Malartic détenu par le gouvernement du Québec. Les données préliminaires indiquent que le projet emploiera approximativement 400 individus, tout en créant jusqu'à 900 emplois durant la période de construction.

En plus des commandes initiales placées en 2006 pour l'achat du broyeur semi-autogène de 38 pieds de diamètre et de deux broyeurs à boulet de 24 pieds, la Société a continué à faire la sélection d'équipements et à prendre des engagements conditionnels qui totalisent à ce jour environ 300 millions de dollars.

La publication de l'étude de faisabilité est prévue pour la fin du quatrième trimestre 2008.

## **Étude d'impact environnemental**

Le 4 septembre 2008, la Société a franchi une étape majeure en déposant son étude d'impact environnemental (« l'étude ») au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (« MDDEP » ou « ministère »).

L'étude d'impact conclut que le choix du site d'implantation des installations minières, la technologie retenue et les efforts de communication avec les diverses parties prenantes font de Canadian Malartic un projet ayant un faible impact sur l'environnement et la population et bien au delà des normes acceptables de l'industrie. Osisko a en outre démontré au cours des dernières années qu'elle était un partenaire majeur du développement responsable de Malartic et de sa région. L'étude d'impact fait d'ailleurs ressortir l'importance des retombées que le projet aura sur l'économie locale et régionale.

Osisko a toujours eu le souci de fournir à la population de Malartic une information complète et transparente sur l'évolution du projet Canadian Malartic. Dans cette optique, la Société a rendu l'étude disponible pour consultation à plusieurs endroits à Malartic, de même qu'en ligne sur le site internet d'Osisko au [www.osisko.com](http://www.osisko.com).

L'étude est présentement analysée par les autorités gouvernementales du Québec afin de juger de sa conformité selon les directives établies par le MDDEP. Durant cette période et jusqu'à ce que l'étude soit déclarée recevable par le ministère, Osisko devra répondre aux questions du gouvernement et devra fournir des informations supplémentaires, s'il y a lieu. Par la suite, les procédures du BAPE pourront être enclenchées ce qui mènera à un rapport qui sera soumis au conseil des ministres du Québec pour approbation. La Société prévoit que le processus d'octroi des permis sera complété durant le premier semestre 2009.

## **Relocalisation de la communauté**

Suite à un programme de consultation approfondi avec les citoyens de Malartic en collaboration avec la Ville de Malartic, la Société a continué le développement du nouveau quartier pour relocaliser le secteur sud de Malartic et permettre l'accès à la propriété Canadian Malartic. Plusieurs étapes majeures ont été accomplies durant le trimestre incluant :

- Poursuite du développement des infrastructures dans le nouveau quartier;
- Début de la relocalisation des maisons le 9 juillet 2008. Jusqu'à maintenant, environ 60 unités et immeubles à logements multiples ont été relocalisés;

- Poursuite de la conception et de l'ingénierie des cinq bâtiments institutionnels
- Lancement officiel de la construction de la nouvelle école primaire (École des Explorateurs), du centre de la petite enfance et du centre d'éducation pour adultes. Les engagements pris pour la relocalisation de ces bâtiments sont d'environ 25 millions de dollars et permettront aux citoyens de Malartic de bénéficier d'établissements d'enseignement modernes pour les années à venir.

L'ensemble du programme de relocalisation demande que 205 résidences soient relocalisées. Dans le cadre du programme de relocalisation, la Société a acheté 76 maisons de propriétaires qui ne désiraient pas être relocalisés dans le nouveau quartier.

### **Activités sur le site**

La Société a reçu la livraison des équipements de construction miniers suivants :

Cinq camions articulés – CAT 740 (40 tonnes)  
 Une niveleuse – CAT 14 M  
 Un chargeur sur roues – CAT 980H  
 Un chargeur sur roues – CAT IT62H  
 Deux tracteurs à chaînes – CAT D6T  
 Un compacteur à rouleau – CAT CS56

Les activités ont commencé sur le site pour la construction des chemins d'accès et la préparation des bancs d'emprunt pour la fermeture du parc à résidus d'East Malartic.

Au cours du trimestre, la Société a également accepté la livraison de quelques pièces à délai de livraison élevé incluant des pièces du broyeur semi-autogène.

### **Relations avec la communauté de Malartic**

La Société maintient un programme de communication actif à Malartic. Ce programme permet à la Société de communiquer diverses initiatives liées au projet, dont le programme de relocalisation, et de recevoir les commentaires de la population.

La Société et le Groupe de consultation communautaire ont animé plusieurs rencontres depuis le début de l'année, incluant trois rencontres publiques générales pour dévoiler les résultats des différentes études complétées dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et pour communiquer des mises à jour du projet.

Au cours du premier trimestre, afin de respecter son engagement d'améliorer la qualité de vie à Malartic, la Société a mis sur pied un fonds de développement durable, le Fonds Essor Malartic Osisko (« FEMO »). La Société a garanti l'attribution de 300 000 actions d'Osisko et s'est engagée à y verser 150 000 \$ par année au cours de la durée d'exploitation du projet Canadian Malartic. Le FEMO est dirigé par un conseil d'administration composé de sept membres, dont deux représentants d'Osisko, un représentant du conseil municipal de Malartic, un représentant de la Chambre de commerce de Malartic et trois autres membres. Le conseil est responsable d'allouer un soutien financier à divers groupes communautaires. Jusqu'à présent, le FEMO a approuvé plusieurs projets, incluant 1) un programme d'informatisation pour les élèves et les professeurs de l'école secondaire locale; 2) en collaboration avec plusieurs autres partenaires, un programme de communication en cas d'urgence pour les personnes âgées vivant seules, 3) des bourses d'étude à l'université régionale (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue). Ces projets démontrent l'engagement de la Société à être un membre actif de sa communauté d'accueil de même que les efforts déployés afin d'améliorer la qualité de vie des résidents locaux.

## Aperçu du projet

La Société poursuit son programme intensif de développement du projet. Notons que plusieurs étapes décisives doivent être accomplies incluant :

- la réalisation d'une étude de faisabilité favorable;
- l'obtention des autorisations environnementales nécessaires suivant les audiences publiques;
- l'obtention du financement nécessaire pour développer le projet.

Au cours du trimestre, la Société a investi 36,6 millions de dollars dans le projet. (82,7 millions de dollars au cours de l'année 2008).

## Informations trimestrielles

Les informations financières trimestrielles sélectionnées pour les huit derniers trimestres sont les suivantes :

(en milliers de dollars à l'exception des montants par action)	2008			2007				2006
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie <sup>(1)</sup>	138 620	154 764	163 148	182 078	79 878	69 295	86 693	12 895
Fonds de roulement	126 027	137 974	167 408	183 476	83 799	64 806	89 250	15 156
Actif total	315 072	290 933	267 703	264 394	137 087	115 516	109 403	31 581
Capitaux propres	268 176	255 133	253 964	252 538	132 689	109 260	105 450	28 039
Bénéfice net (perte nette)	(127)	(1 016)	4 687	(1 827)	(5 372)	(3 887)	(706)	(5 032)
Bénéfice net (perte nette) par action <sup>(2)</sup>	0,00	(0,01)	0,03	(0,01)	(0,04)	(0,03)	(0,01)	(0,04)
Moyenne pondérée d'actions								
En circulation (000)	162 017	161 423	160 423	138 351	134 828	130 588	123 088	112 575
Diluées (000)	162 017	161 423	169 421	138 351	134 828	130 588	123 088	112 575
Prix de l'action (\$/action)								
- Haut	4,95	4,96	6,56	7,24	6,30	6,62	6,67	5,54
- Bas	1,86	3,59	4,75	4,70	4,06	4,95	4,67	2,50
- Clôture	3,45	4,32	4,95	5,90	5,45	5,50	5,14	5,54
Prix de l'or (moyen \$ US)	872	896	927	786	680	667	650	613
Taux de change (\$ US/\$ CA)	1,0642	1,0197	1,0265	0,9913	0,9948	1,0654	1,1546	1,1654

(1) Inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires, la trésorerie affectée et les placements mis en garantie.

(2) Le bénéfice net dilué (la perte nette diluée) par action est égal au bénéfice net (à la perte nette) de base par action.

Les principales variations de la trésorerie, du fonds de roulement, de l'actif total et des capitaux propres sont principalement attribuables à des placements de capitaux propres, des investissements en exploration et en acquisition d'équipements et à des dépenses d'administration. Puisque la Société est en phase de développement, elle ne génère aucun revenu d'exploitation. Sa seule source de revenus provient des intérêts perçus sur ses liquidités.

## Résultats du troisième trimestre

(en milliers de dollars)	Trois mois terminés le 30 septembre 2008	Trois mois terminés le 30 septembre 2007	Neuf mois terminés le 30 septembre 2008	Neuf mois terminés le 30 septembre 2007
Salaires et avantages sociaux	771	322	1 925	1 091
Dépenses générales et administratives	496	226	1 700	1 247
Rémunération à base d'actions	569	3 723	1 306	5 051
Relations avec les investisseurs et développement corporatif	478	685	1 382	1 446
Amortissement des immobilisations corporelles	52	31	152	65
Perte avant les éléments suivants	(2 366)	(4 987)	(6 465)	(8 900)
Revenu d'intérêts	1 005	919	3 804	2 226
Gain (perte) de change	1 234	(1 304)	1 729	(3 291)
Bénéfice (perte) avant impôts	(127)	(5 372)	(932)	(9 965)
Recouvrement d'impôts futurs	-	-	4 476	-
<b>Bénéfice net (perte nette) de la période</b>	<b><u>(127)</u></b>	<b><u>(5 372)</u></b>	<b><u>3 544</u></b>	<b><u>(9 965)</u></b>

La perte pour le trimestre est moindre que la période comparative de 2007 pour les raisons suivantes :

- i. diminution de la rémunération à base d'actions due au fait que les coûts de l'année précédente incluaient un grand nombre d'options émises pour le recrutement de cadres supérieurs
- ii. un gain non-réalisé sur les liquidités détenues en dollars US suite à la dépréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine. Durant cette même période en 2007, le dollar canadien s'était raffermi.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, les principales variations par rapport à la période comparative de 2007 incluent :

- i. augmentation salariale suite à l'embauche de personnel pour gérer le développement de la Société;
- ii. diminution de la rémunération à base d'actions en raison d'un nombre moins élevé d'options émises aux dirigeants et aux employés;
- iii. hausse de revenu d'intérêt en raison des liquidités plus élevées provenant des émissions d'actions au cours de la deuxième moitié de 2007 et l'encaissement d'un emprunt de 20 millions de dollars;
- iv. gain de change dû à l'appréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine;
- v. recouvrement d'impôts futurs de 4,5 millions de dollars lors de la renonciation de déductions fiscales en mars 2008 au profit des souscripteurs du financement accreditif de 25 millions de dollars réalisé en juillet 2007.

## **Flux de trésorerie et source de financement en capital**

Comme la Société ne génère aucun flux de trésorerie liés à l'exploitation, Osisko doit amasser des fonds au moyen de financements par capitaux propres ou par emprunts pour financer ses travaux d'exploration, de développement et ses dépenses administratives. La Société maintient un programme actif de relations avec les investisseurs pour avoir accès aux marchés des capitaux au moyen de :

- i. présentations aux actionnaires actuels et potentiels;
- ii. participation à des conférences sur les placements miniers institutionnels et individuels;
- iii. publicités sur l'entreprise dans les médias imprimés et électroniques;
- iv. gestion du site web de l'entreprise.

La Société est d'avis qu'un programme dynamique, des résultats d'exploration positifs et une conjoncture générale favorable lui permettent de réduire son coût en capital.

Le 12 mai 2008, la Société a finalisé l'entente de financement par emprunt non garanti avec le Fonds de Solidarité des Travailleurs du Québec (« Fonds ») représentant 20 millions de dollars pour une période de sept ans. Le prêt portera intérêt à 9,5 %, payable en actions ou en argent avant la production commerciale et en argent par la suite. Le capital sera remboursé en un minimum de 48 versements mensuels égaux, débutant au plus tôt à la date de production commerciale du projet Canadian Malartic ou trente-six mois suivant la date de clôture.

La Société a également émis au Fonds 1 100 000 bons de souscription, valides pour une période de soixante mois au prix de levée de 7,46 \$. La Société pourrait accélérer la levée des bons de souscription si les actions d'Osisko se transigeaient à un cours largement supérieur au prix de levée pendant la durée de vie des bons de souscription. Avant le dépôt de l'étude de faisabilité du projet Canadian Malartic, le prêteur pourrait demander une garantie en argent de 21 millions de dollars advenant des changements matériels et défavorables.

Le 23 avril 2008, la Société et Services Financiers Caterpillar ont finalisé un contrat de location-acquisition pour un montant pouvant atteindre 83 millions de dollars US, disponible en deux tranches. Le 8 juillet 2008, la Société a fait un premier emprunt sur la facilité pour un montant de 4,6 millions de dollars US afin d'acheter le matériel roulant relatif à la construction. Le contrat de location est remboursable en 60 versements mensuels et la Société a l'intention de faire usage de son droit d'achat à la fin du contrat.

Le 30 septembre 2008, la Société a complété un placement privé de 2 916 725 actions accréditatives au prix de 4,20 \$ l'action pour un produit total brut de 12,25 millions de dollars. Les actions ont été émises incluant une prime de 42% au dessus du prix du marché à la date de clôture de la transaction. Les actions accréditatives, par lesquelles la Société transfère aux investisseurs les déductions fiscales reliées à ses dépenses d'exploration, permettent à la Société l'accès à un coût en capital inférieur pour financer ses programmes d'exploration.

Au cours du trimestre, la Société a reçu le crédit d'impôt remboursable de 7,4 millions de dollars du gouvernement du Québec pour la campagne d'exploration effectuée en 2007.

Au cours du trimestre, la Société a reçu 0,2 million de dollars (1,2 million de dollars pour l'année 2008) suite à la levée d'options et de bons de souscription.

Le 8 août 2008, 735 000 bons de souscription ont expiré sans être levés.

Au 30 septembre 2008, les liquidités de la Société ainsi que les placements temporaires, la trésorerie affectée et les placements mis en garantie totalisaient 138,6 millions de dollars (182,1 millions de dollars en 2007) et se résument ainsi :

(En milliers de dollars)	Trois mois terminés le 30 septembre 2008	Au 31 décembre 2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 512	108 133
Placements temporaires	-	55 000
Placements mis en garantie		
Court terme	11 408	17 592
Long terme	7 258	1 353
Trésorerie affectée		
Court terme	14 442	-
	<b><u>138 620</u></b>	<b><u>182 078</u></b>

Les placements mis en garantie sont détenus en certificats de placement garantis libellés en dollars US et ont été versés en garantie d'une lettre de crédit pour l'achat d'équipement à long délai de livraison.

La trésorerie affectée constitue la garantie d'une lettre de crédit émise pour Hewitt Équipement Limitée, en dépôt pour l'achat du matériel roulant.

Les placements temporaires constituent des liquidités détenues en certificats de placement garantis auprès d'une grande banque canadienne, dont l'échéance est à plus de 90 jours. La Société ne détient aucun placement dans des papiers commerciaux adossés à des actifs auprès d'institutions financières.

Au cours des derniers mois, les perturbations sur les marchés financiers ont créé une diminution des fonds disponibles pour le développement du projet. Osisko est présentement en discussion avec plusieurs partenaires financiers potentiels afin de maintenir le développement du projet selon les échéanciers prévus. La Société est bien placée pour continuer ses programmes; toutefois la Société revoit également ses engagements dans l'éventualité où la crise sur les marchés financiers se prolongerait.

## Activités d'investissement

Les investissements de la Société sont résumés ainsi :

(En milliers de dollars)	Trois mois terminés le 30 septembre 2008	Neuf mois terminés le 30 septembre 2008
Propriétés minières et frais reportés	20 021	51 784
Immobilisations corporelles	16 621	30 963
Sous total :	36 642	82 747
Moins :		
Réception du crédit d'impôt	7 396	7 396
Diminution des placements temporaires	-	55 000
Variation nette des placements mis en garantie	6 766	1 238
Variation nette de la trésorerie affectée	(912)	(13 935)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	1 675
<b>Flux utilisé pour l'investissement</b>	<b>23 392</b>	<b>31 373</b>

En novembre 2007, la Société a clôturé un placement privé de 19 250 000 bons de souscription spéciaux pour une contrepartie totale de 125 millions de dollars. Par la suite, la Société a complété un prospectus pour autoriser l'émission de 19 250 000 actions ordinaires et de 9 265 000 bons de souscription. Tous les bons de souscription ont été automatiquement convertis le 28 décembre 2007. Conformément à la présentation de l'information financière dans le prospectus, le tableau ci-dessous détaille l'utilisation de la contrepartie reçue.

(En milliers de dollars)	Utilisation proposée des fonds	Dépenses à ce jour
Programme de relocalisation	40 000	25 347
Équipement <sup>(1)</sup>	40 000	32 477
Études de faisabilité et d'ingénierie	5 000	6 788
Ingénierie détaillée	8 000	1 182
Construction des parcs à résidus et de bassins de rétention	8 000	1 436
Préparation du site minier	10 000	-
Fonds de roulement	7 031	50 801
<b>Total</b>	<b>118 031</b>	<b>118 031</b>

(1) Inclus la trésorerie affectée en garantie des commandes

## **Opérations entre apparentés**

La Société a effectué des transactions avec des apparentés dans le cours normal des affaires. Les transactions sont décrites à la note 15 des états financiers, dont en voici les plus importantes :

- i. paiement d'un loyer à une société contrôlée par un dirigeant : 99 000 \$ (99 000 \$ en 2007);
- ii. paiement d'un loyer de 69 000 \$ (néant en 2007) aux termes du partage d'un bureau avec un actionnaire important.

## **Perspectives pour 2008**

La Société continuera ses efforts intensifs pour faire progresser le projet Canadian Malartic en :

- i. complétant l'étude de faisabilité et l'étude d'impact environnemental du projet;
- ii. progressant dans son programme de relocalisation du secteur sud de la ville de Malartic;
- iii. débutant l'audience publique avec le gouvernement et d'autres intervenants (BAPE);
- iv. déposant ses demandes de permis pour le projet;
- v. s'engageant dans des achats d'équipement;
- vi. obtenant le financement nécessaire pour le développement du projet.

De plus, la Société continuera son programme d'exploration régionale afin d'accroître la valeur économique du projet Canadian Malartic.

## **Estimations comptables cruciales**

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Société ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. La Société a subi des pertes depuis sa création, et la continuité de l'entreprise est tributaire de sa capacité à développer une exploitation minière rentable et à continuer d'obtenir les capitaux dont elle a besoin pour ce faire. Pour obtenir ces capitaux, la Société a eu recours à l'émission d'actions ordinaires et d'autres titres de capitaux propres.

Les estimations comptables utilisées pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires comprennent la détermination de la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins des calculs d'amortissement, l'évaluation des actifs miniers, l'établissement des impôts futurs et l'évaluation de la rémunération à base d'actions et des bons de souscription. Ces estimations reposent dans une large mesure sur le jugement et sont, ou pourraient être, influencées par des facteurs importants sur lesquels la Société n'exerce aucun contrôle.

La possibilité de récupération par la Société de la valeur inscrite des propriétés minières et des frais reportés connexes se fonde sur la conjoncture du marché des métaux, les ressources minérales liées aux propriétés minières et les coûts futurs éventuels liés à la réalisation ultime par l'entremise d'une exploitation minière ou de la vente. La Société a pour pratique de capitaliser la totalité des coûts d'acquisition, d'exploration et de mise en valeur des propriétés minières jusqu'à la date à laquelle elles soient mises en production, vendues ou abandonnées. Dans le cas d'une mise en production commerciale, les coûts ainsi capitalisés seront amortis selon la méthode de l'amortissement en fonction des unités de production. Dans le cas de l'abandon d'un projet ou d'une propriété minière, les coûts capitalisés sont alors radiés. Sur une base continue, la Société évalue chaque propriété et chaque projet en fonction des résultats obtenus afin de déterminer la

nature de l'exploration, les autres évaluations et les travaux de mise en valeur à réaliser. S'il est peu probable que les travaux puissent être réalisés moins de trois ans suivant la fin des activités en cours sur une propriété ou un projet, les coûts reportés liés à cette propriété ou à ce projet sont soit radiés, soit ramenés à la valeur recouvrable estimative, à moins qu'il n'existe des éléments probants permettant de croire qu'une provision pour moins-value ne soit pas nécessaire. Les montants associés aux propriétés minières et aux coûts d'évaluation des propriétés minières représentent les coûts engagés à ce jour, déduction faite des moins-values, le cas échéant, et ne sont pas représentatifs des valeurs réelles actuelles ni des valeurs futures.

Parmi les facteurs qui peuvent influencer la rémunération à base d'actions, notons les estimations des dates auxquelles les options et les bons de souscription pourraient être exercés et de la volatilité du cours de l'action. La date d'exercice des options ne dépend pas de la Société, mais bien d'une variété de facteurs dont le cours des actions de la Société et les objectifs financiers des porteurs de ces options. La Société utilise des données historiques pour déterminer la volatilité, conformément au modèle Black-Scholes. Cependant, la volatilité future demeure incertaine, et le modèle a ses limites.

## **Nouvelles normes comptables**

### **(I) Normes comptables nouvellement adoptées**

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Société a adopté de nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») portant sur les normes générales de présentation des états financiers, l'information à fournir concernant le capital et les instruments financiers. Les nouvelles normes de l'ICCA sont les suivantes :

#### *Chapitre 1400, Normes générales de présentation des états financiers*

Le chapitre 1400 définit les exigences visant l'évaluation et la communication de la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et à communiquer toute incertitude importante susceptible de jeter un doute sur sa capacité de poursuivre ses activités de façon continue. La Société présente l'information de façon adéquate.

#### *Chapitre 1535, Informations à fournir concernant le capital*

Le chapitre 1535 définit les exigences à l'égard des informations à fournir qui permettront aux usagers d'états financiers d'une entité d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital tels que les informations qualitatives sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital; les données quantitatives synthétiques sur les éléments inclus dans la gestion du capital; le fait qu'elle se soit conformée à des exigences en matière de capital et, si elle ne s'y est pas conformée, les conséquences de cette non-conformité. Les informations devant être fournies aux termes de ce chapitre sont présentées à la note 11 des états financiers consolidés intermédiaires.

#### *Chapitre 3862, Instruments financiers – informations à fournir*

#### *Chapitre 3863, Instruments financiers – présentation*

Ces chapitres remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », révisant et augmentant les obligations d'information à fournir tout en reportant ses obligations de présentation. Ces nouveaux chapitres accordent plus d'importance aux informations à fournir sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ainsi qu'à la façon dont l'entité gère ces risques. Les informations devant être fournies aux termes de ce chapitre sont présentées à la note 18 des états financiers consolidés intermédiaires.

## **(II) Nouvelle prise de position relative à la comptabilité**

### **Adoption des Normes internationales d'information financière**

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables annonçait que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes devront préparer leurs états financiers en conformité avec les normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour tous les états financiers intermédiaires et annuels pour les exercices financiers débutant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Société évaluera l'incidence de cette conversion sur ses états financiers consolidés et mettra en place un plan de passage aux IFRS.

## Données sur les actions

### Structure du capital au 6 novembre 2008

Actions ordinaires émises et en circulation : **166 027 845**

Bons de souscription en circulation : **17 130 000**

<b>Date d'expiration</b>	<b>Nombre de bons de souscription</b>	<b>Prix de levée \$</b>
Novembre 2008	2 000 000	4,25
Mai 2009	4 405 000	2,00
Novembre 2009	9 625 000	7,90
Mai 2013	1 100 000	7,46
	<hr/>	
	17 130 000	

Options en circulation: **10 828 100**

<b>Date d'expiration</b>	<b>Nombre d'options</b>	<b>Prix de levée \$</b>
Décembre 2008	800 000	0,16
Mars 2009	550 000	1,60
Septembre 2009	200 000	0,10
Novembre 2009	2 198 100	3,125
Mai 2010	70 000	5,325
Juillet 2010	600 000	5,50
Septembre 2010	600 000	5,46
Mai 2012	1 000 000	5,325
Septembre 2012	1 725 000	5,46
Mai 2013	320 000	4,18
Septembre 2013	2 765 000	2,20
	<hr/>	
	10 828 100	

Les actions de la Société se transigent sur la Bourse du TSX (symbole OSK) et sur la Deutsche Boerse de Francfort en Allemagne (symbole EWX).

Le 17 octobre 2008, Osisko a annoncé que la Bourse de Toronto (le « TSX ») a accepté l'avis d'intention de la Corporation de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Selon les termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Osisko pourra acquérir jusqu'à 11 669 526 de ses actions ordinaires, soit environ 10 % du flottant d'Osisko au 15 octobre 2008.

Au 6 novembre 2008, la Société avait racheté 91 000 actions ordinaires à un prix moyen de 1,93 \$ l'action.

Le 4 novembre 2008, la société a émis 489 927 actions ordinaires au Fond de Solidarité des travailleurs du Québec en guise de paiement des intérêts sur l'emprunt non garanti de 20 millions de dollars.

## Risques et incertitudes

La Société est une entreprise d'exploration et de mise en valeur de ressources minérales qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont ceux liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à l'existence de réserves pouvant être exploitées de façon économique, et à la capacité de la Société d'obtenir le financement exigé pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou à en tirer les produits de disposition d'exploitation. Un placement dans les actions ordinaires de la Société est de nature très spéculative et est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société, un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits ci-dessous et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Si un ou plusieurs des risques décrits ci-dessous se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une partie appréciable de leur investissement.

La discussion qui suit passe en revue un nombre important de risques qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. D'autres risques, non compris dans cette liste, peuvent ou pourraient éventuellement se manifester dans le secteur d'activité de la Société.

### *Risque financier*

La Société est encore au stade de l'exploration et de la mise en valeur et n'a pas d'historique de rentabilité. La Société n'a pas encore déterminé si ses propriétés contiennent des réserves aurifères qui peuvent être exploitées de façon économique et il n'y a aucune assurance que les opérations futures de la Société seront rentables. Si les travaux en cours d'exploration et de mise en valeur obtiennent du succès, des fonds additionnels pourront être requis pour financer des travaux d'exploration ou de mise en valeur additionnels dans le but de définir un gîte économique ou pour mettre un tel gîte en production. Les seules sources de fonds futurs disponibles à la Société sont l'émission de capital-actions additionnel ou l'emprunt de fonds. Il n'existe aucune assurance que de tels types de financement seront disponibles à la Société. De plus, même si de tels financements étaient obtenus avec succès, il n'existe aucune assurance à l'effet qu'ils seront obtenus moyennant des modalités favorables à la Société, ou qu'ils lui fourniront des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait affecter défavorablement les activités de la Société et sa situation financière.

### *Risque inhérent à la conjoncture de l'industrie*

L'exploration et la mise en valeur de ressources minières constituent une activité extrêmement concurrentielle et comporte un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'autres entreprises qui possèdent des ressources techniques et financières plus importantes. De nombreux risques sont en jeu, que même la combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation prudente pourrait ne pas arriver à contrer. La plupart des programmes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de minéralisation importante et qui plus est, une minéralisation découverte n'offre peut-être pas une quantité ou une teneur suffisante pour permettre une extraction rentable. La rentabilité commerciale de l'exploitation d'un gîte découvert dépend d'une série de facteurs comme l'infrastructure, le prix des biens, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, les conditions du marché financier, les possibilités de poursuite, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la réglementation gouvernementale relativement, en particulier, aux prix, aux taxes, aux redevances, à l'aménagement du territoire, à la participation gouvernementale au projet minier, aux droits d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gîte minéralisé important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la

teneur des minéraux découverts sur une propriété d'exploration de la Société, et qui justifieraient l'exploitation commerciale ou encore la mise en production de l'un ou l'autre des biens d'exploration de la Société.

#### *Risques inhérents à la collectivité de Malartic*

Le principal actif de la Société, le gîte aurifère Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. La mise en production à ciel ouvert du gîte exigera non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais nécessitera également la relocalisation d'une partie de la ville. Même si la Société a pris toutes les mesures voulues pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du projet, il n'y a aucune garantie que la Société pourra conclure le contrat social nécessaire pour mettre le gîte en production commerciale.

#### *Risque lié à la réglementation gouvernementale*

Les activités de la Société doivent être en conformité avec diverses lois et processus d'examen qui portent sur l'obtention de permis et l'autorisation des opérations minières dans son ensemble et sont assujetties aux contraintes de ces lois. La Société croit qu'elle est en conformité avec les aspects importants de la loi. Un changement de la législation pourrait, cependant, avoir un effet néfaste sur les opérations de la Société.

#### *Risque environnemental*

Tous les aspects des activités de la Société sont et seront assujettis à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où la Société exerce ses activités. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire et de remise en état des terres. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination de déchets solides, liquides et dangereux. Les lois environnementales évoluent dans un sens où, sur certains territoires, des normes et une mise en application plus strictes sont adoptées et s'accompagnent d'amendes plus élevées dans le cas d'une infraction. Ces lois disposent également de plus en plus d'évaluations environnementales plus rigoureuses de projets envisagés et il en découle un degré de responsabilité accrue pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Aucune certitude n'existe en ce qui a trait aux futurs changements de la réglementation environnementale et à la possibilité, le cas échéant, qu'ils auront des effets néfastes sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les biens de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ces dangers pour l'environnement ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants.

L'inobservance des lois, des règlements et des exigences de permis en vigueur peuvent donner lieu à des mesures d'exécution de la loi, y compris des ordonnances émises par un organisme de réglementation ou une instance judiciaire, ce qui pourrait entraîner la cessation des activités de la Société ou leur réduction. Cela peut aussi donner lieu à des mesures correctives exigeant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement additionnel, ou d'autres mesures correctives. Des parties qui exercent des activités minières, d'exploration ou de mise en valeur de propriétés minières peuvent être tenues de dédommager les groupes ou les personnes ayant subi une perte ou des dommages découlant de ces activités ou se voir imposer des amendes civiles ou pénales pour des infractions aux lois ou à la réglementation en vigueur.

Dans le but de réduire les risques environnementaux inhérents à ses activités d'exploration, la Société a adopté une politique visant à impartir toutes les activités d'exploration à des firmes indépendantes externes. Celles-ci gèrent tous les aspects des programmes d'exploration au nom de la Société et en vertu des contrats qui les lient à la Société et elles assument contractuellement la responsabilité de toutes les questions relatives à l'environnement et à l'utilisation du territoire.

### *Risque relatif à l'assurance*

L'assurance de la Société ne la protégera pas contre tous les risques possibles liés aux activités d'une société minière. Qui plus est, en règle générale, l'assurance contre les risques comme la pollution de l'environnement ou d'autres dangers découlant de la production n'est pas offerte à des conditions acceptables à la Société ou aux autres sociétés qui œuvrent dans l'industrie minière. La Société peut faire l'objet de poursuite en responsabilité civile advenant la pollution ou d'autres dangers et pour lesquels elle n'a pas d'assurance ou pour lesquels la Société a décidé de ne pas s'assurer en raison des primes très élevées. Les pertes relatives à ces incidents peuvent entraîner des coûts importants pour la Société et ceux-ci pourraient avoir un effet négatif important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

### *Risque quant au caractère incertain du titre*

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres de biens détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux instances réglementaires locales, rien ne garantit que le titre de l'un ou l'autre des biens de la Société ne fera pas l'objet d'une contestation. À l'insu de la Société, un tiers peut avoir des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société.

### *Risque relatif aux conflits d'intérêts*

Certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent aussi agir à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres entreprises des secteurs public et privé et consacrer une partie de leur temps à la gestion de leurs intérêts dans d'autres entreprises. De même, certains administrateurs et dirigeants de la Société peuvent agir également comme administrateurs d'autres sociétés œuvrant dans l'exploration et la mise en valeur minières. Il s'ensuit que des conflits d'intérêts sont possibles à plus d'un niveau.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction d'affaires avec la Société, ces administrateurs et ces dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au meilleur des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les gestes posés, se déclarer en conflit d'intérêts ou s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts. À toutes fins utiles, il n'y a aucune garantie que les intérêts de la Société primeront toujours.

### **Mesures de contrôle de la présentation de l'information financière**

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de communication de l'information, de même que du respect de la politique de communication de l'information adoptée par la Société. La politique de communication de l'information exige de tous les employés qu'ils informent un membre de la haute direction de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que ces derniers puissent évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer l'opportunité d'une présentation publique. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information, conformément à l'instrument multilatéral 52-109 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Au 30 septembre 2008, ils ont conclu

que la conception et la mise en œuvre des contrôles et des procédures de communication de l'information sont efficaces et fournissent l'assurance raisonnable que l'information importante relative au présent rapport de gestion, aux états financiers consolidés intermédiaires et à d'autres communications est communiquée à la direction en temps opportun.

### **Contrôles internes à l'égard de l'information financière**

Le chef de la direction et le chef de la direction financière sont également responsables de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF »). La question fondamentale est de faire en sorte que toutes les opérations soient efficacement approuvées, documentées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaire à la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisés puissent être décelées. La taille relativement restreinte de la Société fait en sorte que son processus d'identification et d'approbation est relativement efficace, et la Société a mis au point un processus d'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Dans la mesure du possible, compte tenu de la taille restreinte de la Société, les procédures de contrôle interne prévoient la séparation des fonctions liées à la réception, à l'approbation, au codage et au traitement des factures, à l'enregistrement des opérations dans les différents comptes et à l'émission des chèques et au transfert d'argent. Par ailleurs, tous les paiements doivent être contresignés.

Au 30 septembre 2008, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu qu'il n'existait aucune faiblesse matérielle sur le plan de la conception du CIIF.

### **Information additionnelle et présentation continue**

La Société présente régulièrement de l'information additionnelle sur le site Internet de SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) ainsi que sur son site Internet, à [www.osisko.com](http://www.osisko.com).

**(signé) Sean Roosen**  
Sean Roosen  
Président et chef de la direction

Le 6 novembre 2008

**(signé) Bryan A. Coates**  
Bryan A. Coates  
Vice-président Finances et chef de la direction  
financière

## INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

### **Corporation Minière Osisko**

2140, rue Saint-Mathieu  
Montréal, Québec, Canada, H3H 2J4  
Téléphone : 514 735-7131  
Télécopieur : 514 933-3290  
Courriel : [info@osisko.com](mailto:info@osisko.com)  
Site web : [www.osisko.com](http://www.osisko.com)

### **Administrateurs et dirigeants**

Victor H. Bradley, président du conseil  
Sean Roosen, président et chef de la direction  
Robert Wares, vice-président exécutif et chef des opérations  
Staph Leavenworth Bakali, administrateur  
André J. Douchane, administrateur  
Norman Storm, administrateur  
Serge Vézina, administrateur  
John Burzynski, vice-président, Développement corporatif  
Bryan A. Coates, vice-président, Finances et chef de la direction financière  
Jean-Sébastien David, vice-président, Développement durable  
Luc Lessard, vice-président, Ingénierie et construction  
André Le Bel, vice-président, Affaires juridiques et secrétaire corporatif

### **Conseiller juridique**

Lavery, de Billy, Montréal

### **Vérificateurs**

PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., Montréal

### **Agent de transfert**

Trust CIBC Mellon, Montréal

### **Bourses d'échange**

Bourse du TSX – OSK  
Deutsche Boerse - EWX